



**Club Sportif, Culturel et de Loisirs
de la Gendarmerie de Lorraine**

2, rue Albert Bettannier

57038 METZ

tél : 03 87 16 41 47

mail : club.gend.lor@orange.fr

Metz, le 10 octobre 2014

N° 2/2014-2015

Enregistré au Tribunal d'instance de Metz

N° 259 III G

Volume XXIX n° 40

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Une assemblée générale extraordinaire du Club sportif, culturel et de loisirs de la gendarmerie de Lorraine s'est tenue le 8 septembre 2014 à 15h00 au sein de la gendarmerie de Metz-Queleu.

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2014 ;
- Élection du nouveau président ;
- Rapport financier 2013/2014 ;
- Points sur les projets en cours ou à venir des sections ;
- Tour de table.

Le général VECHAMBRE, commandant la région de gendarmerie de Lorraine et la gendarmerie pour la ZDSE et membre de droit du Club a assisté à la réunion de 16h00 à 17h00. Il a répondu directement à certaines questions posées par les participants.

1- Personnes présentes

- M. MELINE, trésorier de la ligue Est ;
- M. ZIMMERMANN, président de la section tir ;
- M. GAUGIN de la section tir ;
- ADJ NIVOIS, de l'EGM 15/7 Sarreguemines (création) ;
- GND RUIZ, de l'EGM 15/7 (section Foot) ;
- LCL SEGUIN, commandant du GGM 1/7 Metz (membre de droit)
- Mme THIERCY, présidente de la section loisirs créatifs de Metz ;
- GND PIERROT de la section self défense de Nancy ;
- GND HERNANDEZ, nancy multi-sections de Nancy ;
- CNE HOSTER, de la section musculation de Metz ;
- M. CORDIER de la section musculation de Metz ;
- ADJ CHONT de la section foot de Longeville ;
- GEN LEVISSSE de la section foot d'Uckange ;
- ADC SEJEAN de la section musculation de Thionville ;

- GND FREKAUS de l'EGM de ST Mihiel
- GEND Sarrazin de la section foot de Colombey les Belles ;
- M. DRUI de la section yoga de Metz
- ADC DELPY de la section self defense de Metz.

2- Validité des décisions.

Il est constaté en début de réunion que **le quorum** (présents + pouvoirs) prévu par les statuts pour les assemblées générales extraordinaire, soit 30 %, **est atteint.**

3- Compte-rendu du CA du 8 septembre 2014.

La trésorière fait état de la décision du CA de proposer, en vertu de l'article 18 des statuts du CSCLGL, la candidature du LCL Laurent GRAU au poste de président du Club, unique objet de la réunion du CA du 8 septembre 2014.

4- Élection du nouveau président

La candidature du LCL Laurent GRAU, affecté à la RGLOR, au poste de président du Club Sportif, Culturel et de Loisirs de la Gendarmerie de Lorraine est soumis au vote de l'assemblée générale.

Le LCL GRAU est élu à l'unanimité.

5- Modification de la composition du Conseil d'administration.

51- Démission.

Le démission de l'ADC THOMAS, pour cause de départ à la retraite, est actée.

52- Élection de nouveaux membres du CA

Il est acté la candidature comme membre du conseil d'administration du CSCLGL :

- de l'adjudant Fabien CHONT, de l'escadron de Longeville-les-saint-Avold. Il est élu à l'unanimité.
- du gendarme Denis SARAZAIN, du PMO de Collombey-les-Belles. Il est élu à unanimité.
- de monsieur François CALIXTE. Il est élu à l'unanimité.

6- Présentation du rapport financier

Madame Joséphine WINLING, trésorière du Club, présente le rapport financier 2013/2014.

Le club compte désormais 700 adhérents.

L'exercice budgétaire 2013/2014 présente un déficit de 3940 euros, mais il est précisé que le club a avancé l'achat de cartes de piscine pour 750 euros et de survêtements du club pour 2300 euros. Ces sommes seront donc récupérées au fur et à mesure des ventes.

7- Points sur les projets en cours ou à venir du Clubs et de ses sections

- Les cartes piscines, après accord avec la municipalité de Metz, sont vendues 25 euros les 12 entrées. Elles peuvent être utilisées par les adhérents du club, leurs conjoints et leurs enfants directs.
Le président précise que ces tarifs préférentiel favorisent évidemment les membres du club

résidant sur Metz. Pour autant, le club a bien une dimension lorraine et des avantages de ce type devront être recherchés pour tous les membres, quelle que soit leur résidence. Il invite les sections à ne pas hésiter à démarcher les municipalités en ce sens et à ne pas hésiter à demander l'appui de club dans cette perspective.

- Les survêtements sont vendus 33 euros l'unité. Le Club prend à sa charge 10 euros. Le paiement devra être effectif avant de recevoir un exemplaire.
- Les attestations d'assurance « responsabilité civile » sont distribuées aux responsables de section participants à la réunion
- Sortie de véhicule : il est rappelé que toute sortie de véhicule doit faire l'objet d'un mail dont le modèle se trouve sur intranet. Tous les renseignements demandés doivent y figurer pour que l'assurance du club puisse être mise en œuvre.
- Il est également rappelé à la section que toute utilisation de locaux doit donner lieu à une souscription spécifique d'une assurance.
- Pour faciliter la tâche des instances (bénévoles) du club, il est demandé d'envoyer une réponse ou au moins un accusé de réception quand le secrétariat ou la trésorière du Club envoie un message.
- Les participants sont informés de la création d'une page intranet spécifique au club sur l'intranet de la RGLOR.

8 - Tour de table :

- Présentation du projet de création de la section à l'escadron de Sarreguemines par l'adjudant NIVOIX : nouvelles structures GM/GD et création de sections futsal, course à pieds, badminton. Les sections devraient comporter 6 responsables et adjoints GM et se composer d'environ 15 adhérents par section pour débiter. 2 personnels s'occuperaient du bureau. La problématique de l'accès des civils au sein de la caserne devra être étudiée.

- La section Musculation de Metz fait état d'un problème de vestiaire alors que l'infrastructure en permet la réalisation. Il est également envisagé d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre d'adhérents si une navette est mise en place entre Queuleu et le Troadec pendant la pause méridienne, avec un bus 9 places (départ 12h05 retour 13h30 en fonction de la disponibilité des bus et à condition de s'inscrire pour prévoir le nombre de personnes). Un sondage pour vérifier l'intérêt d'une navette de ce type va être effectué prochainement.

- Les sections de Nancy font état de l'impossibilité de faire adhérer les personnes civiles car celles-ci pourraient se retrouver seules dans une caserne. La section football sera reprise pas une brigade territoriale. La section self défense informe de la fermeture du Dojo, et de la récupération du matériel.

- L'escadron de Longeville-les-Saint-Avold fait état de la création de 3 sections cette année : VTT, moto et cross fit. Pour cette dernière section, l'attention des responsables de la section est attirée sur la nécessité de produire un certificat médical ad hoc et sur le fait qu'en l'absence de formation complète sur cette discipline, les responsables de section ne pourraient donner que des conseils dans l'enchaînement des exercices, sans établir de programme.

- La section Futsall d'Uckange indique avoir terminée 3ème à la coupe nationale de la discipline.
- Les sections de l'EGM de Thionville (foot, musculation, course à pieds, trial, tennis, badmington) informe de l'acceuil de la section Tir de Metz au stand de tir de la caserne le dimanche ;
- La section de l'EGM de Saint-Mihiel demande la possibilité de faire l'acquisition d'un sac de frappe pour un coût de 300 euros. Il est précisé que l'installation d'une potence doit être faite par un professionnel. Il est possible de fabriquer une potence mais à la condition de la faire certifier par un contrôle HSCT. Il est également rappelé que le crossfit est un sport complet qui demande une initiation à la musculation pour le postural.
- La section foot du PMO de Colombey les Belles fait état de la convention de prêt de salle avec la mairie de Toul
- La section Yoga de Metz peut accueillir jusqu'à 28 participants. Il existe un problème récurrent d'entretien sanitaire. Une étude va être lancée pour voir si un tour de nettoyage peut être organisé entre les section yoga, self et gym. Il y a également des problèmes d'approvisionnement en d'essuie main, de papier toilette et de savon dans les sanitaires. En ce qui concerne le nettoyage de la salle, il est possible d'emprunter l'aspirateur du mess. La section a 2 créneaux le lundi et le jeudi.
- La section self défense de Metz se réuni sur 2 créneaux et compte de 30 à 40 adhérents. Il y a eu , beaucoup de mutations et donc de départs cette année. Des échanges intersections ont lieu avec Nancy, l'affiliation à la fédération de Karaté doit permettre la participation à des compétitions.
- La section ski de l'EGM de Remiremont n'a pu envoyer aucun personnel à la réunion (1 en stage à Chamonix et 1 en déplacement). La section compte actuellement environ 10 moniteurs pour encadrer les enfants et les adultes. Le problème de transport est en cours de règlement. L'EGM propose un hébergement possible dans 2 ou 3 chambres de passage. Un travail est mené avec certaines stations de ski qui permettront peut être de bénéficier d'avantages.
- Il est rappelé que la FCD propose différents stages aux responsables de sections.
- Certificat médical : le fait d'être apte CCPM peut constituer une présomption d'aptitude. Pour autant, il faut demander confirmation au médecin-chef et bien préciser sur le certificat médical l'activité exercée.
- Le président fait état de deux rendez-vous important dans les prochains jours : le 11 septembre, une présentation du CSCLGL lors du vin d'honneur suivant la cérémonie des couleurs et le 17 septembre, une présentation des section du club organisée durant l'après-midi au mess de la caserne de Queuleu.
- Intervention du général VECHAMBRE :
 - Pour section tir de Metz, il faut entreprendre les démarches pour avoir un créneau de tir fixe, ce qui offrirait plus de possibilités en raison de la venue de personnels de la GD dans ce cas ;
 - Il convient de faire une promotion du club dans les unités avec notamment un focus sur les formations proposées et garantir la disponibilité des gens pour suivre ces dernières.
- La trésorière et la secrétaire précisent que lors de messages au bureau du Club, il faut mettre en destinataires le président, la trésorière et la secrétaire.
- Le président fait un point sur les prochaines chantiers du Club :

- la rénovation des statuts du clubs dont certains articles doivent être adaptés ou modifiés. Cette rénovation devra donner lieu à un vote par l'AG ;
- le site intranet, en cours de formalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h15.

Le président,

La trésorière

La secrétaire,